Décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2019 : performance, gestion financière et contrôle

2020/2194(DEC) - 30/03/2021 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Ryszard CZARNECKI (ECR, RO) concernant la décharge sur l'exécution du budget des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2019: performance, gestion financière et contrôle.

Les députés ont rappelé que les agences ont une influence considérable sur l'élaboration des politiques et la prise de décision, ainsi que sur la préparation et la mise en œuvre des programmes dans des domaines d'importance vitale pour la vie quotidienne des citoyens de l'Union, tels que la santé, la sûreté, la sécurité, la liberté et la justice.

La commission compétente a noté avec satisfaction que la Cour des comptes a émis une opinion d'audit sans réserve sur la fiabilité des comptes de toutes les agences ainsi que sur la légalité et la régularité des recettes sous-jacentes aux comptes de toutes les agences. En revanche, un avis avec réserve a été émis pour l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en ce qui concerne la légalité et la régularité des paiements.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport a relevé que pour les 32 agences décentralisées de l'Union, le total cumulé des budgets 2019 s'est élevé à environ 2.854.000.000 EUR en crédits d'engagement, soit une augmentation d'environ 10,29 % par rapport à 2018, et à 2.570.000.000 EUR en crédits de paiement, soit une augmentation de 8,88 % par rapport à 2018.

Sur les 2.570.000.000 EUR de crédits de paiement, quelque 1.920.000.000 EUR a été financés par le budget général de l'Union, ce qui représente 74,75 % du financement total des agences en 2019 (72,16% en 2018). Quelque 649.000.000 EUR a été financé par des droits et redevances et par des contributions directes des pays participants (soit une diminution de 1,22% par rapport à 2018).

Préoccupés par le niveau très élevé des reports dans certaines agences, en contradiction avec le principe budgétaire d'annualité, les députés ont souligné l'urgente nécessité pour toutes les agences d'améliorer leurs capacités de planification budgétaire. Ils considèrent qu'une plus grande attention devrait être accordée à la pertinence et à la cohérence, notamment dans le contexte de chevauchement des domaines de compétence, lors de la création des futures agences. Les ressources devraient être allouées de manière plus flexible en fonction des besoins ou de l'urgence.

Approche commune

Les députés ont regretté que les règlements fondateurs de plusieurs agences n'aient pas encore été alignés sur l'approche commune. Ils ont invité les agences à continuer à développer leurs synergies, à accroître la coopération et l'échange de bonnes pratiques avec les autres agences de l'Union en vue d'améliorer l'efficacité (ressources humaines, gestion des bâtiments, services informatiques et sécurité).

Politique du personnel

Les 32 agences décentralisées ont employé un total de 7.880 membres du personnel, comprenant des fonctionnaires, des agents temporaires, des agents contractuels et des experts nationaux détachés, en 2019 (contre 7626 en 2018), soit une augmentation significative de 3,33% par rapport à l'année précédente. Les députés se sont inquiétés du fait que, dans la grande majorité des agences, il y a un manque d'équilibre entre les sexes parmi le personnel dans la gestion globale.

En outre, des faiblesses ont été identifiées dans les procédures de recrutement des agences concernant la gestion des conflits d'intérêts potentiels (une agence), l'application du principe d'égalité de traitement ou de transparence (trois agences) et la tenue d'une piste d'audit appropriée de la procédure (une agence).

Marchés publics

Le rapport a souligné le fait que les marchés publics restent le principal domaine susceptible d'être affecté par des erreurs dans toutes les agences décentralisées de l'Union. Il a donc invité les agences concernées, à savoir Europol et CEPOL, à améliorer leurs procédures de passation de marchés publics.

Contrôles internes et transparence

Les députés ont noté avec inquiétude que toutes les agences n'ont toujours pas publié sur leur site web les CV et les déclarations d'intérêt des membres des conseils d'administration, des dirigeants exécutifs et des experts détachés.

Ils ont appelé toutes les agences à participer à l'accord interinstitutionnel sur le registre de transparence des représentants d'intérêts en cours de négociation entre la Commission, le Conseil et le Parlement.

À la fin de 2019, la plupart des agences ont indiqué qu'elles avaient mis en œuvre le cadre de contrôle interne révisé et qu'elles avaient procédé à une évaluation annuelle.

Autres commentaires

Le rapport a noté que les agences précédemment basées à Londres (l'Autorité bancaire européenne (ABE) et l'Agence européenne des médicaments (EMA)) ont été déménagées du Royaume-Uni en 2019 et que leurs comptes comprennent des provisions pour les coûts de déménagement correspondants.